



Congé sans solde CDI indemnisé pole emploi

Par **lauriane3456**, le **13/09/2021** à **18:45**

Bonjour,

Je suis en [Arret maladie](#) puis congé maternité. Je souhaite prendre un [congé sans solde](#) afin de m'occuper de mon bébé (pas de place en crèche et ass mat). Actuellement en [CDI](#) dans le privé à mi temps + complément pole emploi, je me demandais alors si pendant cette période de congé, je pouvais toujours percevoir mes allocations chomages.

J'ai vu plusieurs réponse concernant ce sujet et souvent la réponse est non. Mais dans le cas ou aucune activité n'est déclarée, il n'y a pas de raison pour que je ne bénéficie plus de l'[allocation chomage](#)?

Pouvez vous m'éclairer?

Merci :)

Par **P.M.**, le **13/09/2021** à **19:03**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si l'employeur serait d'accord pour une congé sans solde plutôt qu'un congé parental?

Et si vous avez interrogé Pôle Emploi éventuellement sur leur site internet à propos de la continuité d'indemnisation?, ce qui m'étonnerait moi aussi....